

Commune de QUINTIGNY



153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA Séance du 20 mars 2026



Commune de QUINTIGNY
Préfecture du JURA
Arrondissement de Cons-le-Sautier
Canton de Bletterans
Communauté de communes « Bresse Haute Saône »

CONVOCAISON DU CONSEIL MUNICIPAL

« Civilité » « Prénom » « NOM »

Quintigny, le 16 mars 2026

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le

Vendredi 20 mars 2026 à 20h30
à la mairie - salle du conseil

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2-Election du maire
- 3-Détermination du nombre d'adjoints
- 4-Election des adjoints
- 5-Lecture de la charte de l'élu local
- 6-Fixation des indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- 7-Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux (*Sidac, Sivos, SIEA, SICTOM, Sials...*)
- 8-Désignation du référent déontologue
- 9-Délibération relative à l'organisation de la formation des élus
- 10-Délégations du conseil municipal au maire.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Jean-Paul MARTIN

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie France Nicolas, Aude DELANOY, Christelle JEANNIN-CLAVIER, Annabelle ROFFI

Mrs Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Patrick BELLERAUT, Christophe CHALOYARD, Marc DEGRAIN, Frédéric PONCET

Pour débiter ce premier conseil en présence des membres de la liste nouvellement élue, la doyenne d'âge Marie France NICOLAS doit présider pour l'application des premiers points de l'ordre du jour.

Elle propose de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance

Elle propose de déplacer le premier point de l'ordre du jour (l'approbation du dernier procès-verbal du dernier Conseil) en cinquième point à aborder.

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

1 – ELECTION DU MAIRE :

Marie France NICOLAS demande deux conseillers pour être assesseurs lors du scrutin : Mr HENRY Fabrice et Frédéric PONCET sont volontaires.

Elle demande qui souhaite se présenter au poste de Maire. Mr Frédéric LAMY est candidat. Les conseillers votent à bulletin secret.

VOTE : Nombre de bulletins : 11. Pour Frédéric LAMY au poste de Maire : 10. Bulletin blanc : 1
Le Maire est élu et prend la présidence de la séance.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le maire rappelle que, conformément à la législation en vigueur pour une commune de 11 conseillers, le nombre maximal d'adjoints est de trois.

Il propose de maintenir ce nombre pour le mandat à venir.

Décision : La proposition de fixer le nombre d'adjoints à trois est adoptée à l'unanimité.

3 – ELECTION DES ADJOINTS :

Le maire informe l'assemblée que l'élection des adjoints se déroule par scrutin de liste et doit respecter une alternance homme -femme. Une seule liste de candidats est présentée.

Candidate au poste de premier adjoint : Lydia LINARES

Candidat au poste de deuxième adjoint : Fabrice HENRY

Candidate au poste de troisième adjoint : Christelle JEANNIN- CLAVIER

La liste est soumise au vote à bulletin secret

VOTE : Nombre de bulletins : 11. Pour la liste d'adjoints : 10. Bulletin blanc : 1

4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Le maire procède à la lecture intégrale de la charte de l'élus local (articles L.1111-1-1 et L.1111-1-2 du CGCT), rappelant les principes déontologiques (impartialité, diligence, dignité, probité, intégrité) et les droits et devoirs fondamentaux attachés au mandat.

Une version PDF complète a été envoyée par mail aux élus ainsi qu'une version allégée papier

5-APPROBATION DU PROCES VERBAL du 06 mars 2026 :

Le procès verbal de la dernière séance du conseil municipal, préalablement communiqué, est soumis à l'approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est mis au vote. *

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

6 – FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :

Il est proposé de reconduire les taux d'indemnités appliqués lors du mandat précédent : *

Maire : 14% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit environ 497 € nets mensuels. *

Adjoints : Répartition d'une enveloppe globale, correspondant à environ 1.8% de l'indice pour chaque adjoint, soit environ 63 € nets mensuels par adjoint. *

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

7 – DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Délégué à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille : Titulaire :Frédéric LAMY.
Suppléant : Lydia LINARES

SIAHS (Syndicat de l'air des Hauts-de-Seille) :Titulaires :Frédéric LAMYet Christelle
JEANNIN-CLAVIER; Suppléant : Fabrice HENRY

SIEA (Syndicat intercommunal eau et assainissement) : Titulaires : Fabrice HENRY et Patrick
BELLERAUT ; Suppléante : Annabelle ROFFI

SICTOM : Titulaire :Marc DEGRAIN. Suppléant : Frédéric PONCET

SIDEC : Titulaire :Fabrice HENRY

SIVOS : Titulaires : Lydia LINARES et Aude DELANOY; Suppléante :Marie France NICOLAS
Communes forestières : Titulaire : Christophe CHALOYARD; Suppléant :Patrick BELLERAUT

Il restera à créer et compléter les commissions communales qui seront présentées au prochain conseil

8 – DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE:

Le maire rappelle que conformément à l'article L1111-14 du CGCT, « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 » du CGCT.

Le Maire propose de désigner Mme BONNAMY Damienne référent déontologue des élus de la commune.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

9 – DELIBERATION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA FORMATION DES ELUS :

Afin de garantir le droit à la formation des élus, il est proposé d'inscrire au budget un crédit annuel de 700 € destiné à financer les formations.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

10 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE:

Le conseil délibère sur l'octroi de délégations au maire pour la durée du mandat, en application de l'article L.2122-22 du CGCT. Après examen détaillé, le conseil décide d'accorder au maire un ensemble de délégations visant à faciliter la gestion courante. Les délégations accordées incluent notamment la passation des marchés publics, la conclusion de contrats de location (moins de 12 ans), la gestion des contrats d'assurance, l'acceptation de dons, et le fait d'intenter des actions en justice. Il est acté que le maire rendra compte des décisions prises par délégation à chaque séance du conseil. Le premier adjoint est désigné pour assurer la signature en cas d'absence du maire.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

QUESTIONS DIVERSES :

- Calendrier des réunions : Après un tour de table, il est convenu d'expérimenter la tenue des conseils municipaux le premier mercredi de chaque mois à 20h30.
Le Maire et les adjoints se réuniront tous les mercredis à 17h30 en mairie.
- Prochaine séance : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 1er avril 2026 à 20h30.
- Tradition : Le maire rappelle la tradition conviviale où un conseiller, à tour de rôle, offre une collation à l'issue de la séance. A l'unanimité, la tradition sera maintenue !

Jean Paul MARTIN prend la parole pour souhaiter un agréable mandat aux élus et remet les clefs et l'écharpe à Frédéric Lamy.

Séance levée à 21h56

Vu pour être affiché le 25 mars 2026, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 25 mars 2026

Sceau de la mairie

La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire,
Frédéric LAMY

